



**Objectif 1 : sécuriser la prise en charge médicamenteuse (PECM) du patient et toutes les étapes du circuit du médicament et des dispositifs médicaux stériles**

1.1/ Par la mise en œuvre du plan d’actions élaboré par la COMEDIMS inter établissement, notamment en matière de :

- politique du médicament et des dispositifs médicaux
- politique de bon usage des médicaments et des DMS (antalgiques, anti infectieux, antiseptiques, pansements...)
- politique de juste prescription médicamenteuse chez la personne âgée,

1.2/ Par la mise en œuvre du plan d’actions relatif à la qualité de la PECM définie par la COPECM comprenant notamment le déploiement de la dispensation individuelle nominative

1.3/ Par la formation des professionnels de santé

1.4/ Par l’Evaluation des Pratiques Professionnels (EPP)

**Objectif 2 : renforcer les actions en matière de risque infectieux et de vigilance sanitaire**

2.1/ Mettre en œuvre le programme d’actions du CLIN

2.2/ Formaliser l’évaluation des risques à priori

2.3/ Identifier et former les référents des vigilances sanitaires

**Objectif 3 : améliorer la prise en charge des patients**

3.1/ Etablir un programme d’Evaluation des Pratiques Professionnelles permettant de prévenir les risques de la population accueillie.

3.2/ Mettre en œuvre le programme EPP défini

3.3/ Evaluer le programme EPP défini notamment par le biais d’indicateurs (IPAQSS, indicateurs internes)

**Objectif 4 : identifier et hiérarchiser les principaux risques de l’établissement**

4.1/ Réaliser une cartographie synthétique des risques de l’établissement

4.2/ Réaliser l’analyse des risques à priori de 50% des risques de l’établissement

**Objectif 5 : évaluer la satisfaction des patients / résidents**

5.1/ Mettre en œuvre les outils d’évaluation des patients / résidents selon la périodicité définie

5.2/ Définir les actions d’amélioration issues de l’exploitation des enquêtes de satisfaction des patients / résidents

5.3/ Proposer les actions d’amélioration aux instances (CRU et CVS)

**Objectif 6 : mener les évaluations des différents services**

6.1/ Assurer un suivi des actions définies dans le cadre de l’évaluation interne en EHPAD

6.2 /Mener l’évaluation externe en EHPAD

6.3/ Assurer un suivi des actions définies dans le cadre de la certification HAS au sein des services sanitaires